

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 536

29 février 2012

SOMMAIRE

Acertis	25692	Lux-Energy S.A.	25691
Agil S.A., SPF	25710	New Trans Euro S.à r.l.	25688
Airlux S.à r.l.	25696	Noventum S.à r.l.	25685
AP 3 S.à r.l.	25708	Parlay Finance Company S.A.	25710
Arckelle SA	25698	Parthena Reys Private Equity Holding S.A.	25724
Arens-Scheer S.à r.l.	25690	Parthena Reys Private Equity Holding S.à r.l.	25724
CETP II TS S.à r.l.	25703	Pegnitz Park S.à r.l.	25696
Chambertin S.A.H.	25682	Petrusse Securities International S.A.	25710
Crime Defense S.A.	25683	PKP Holding	25689
Crismagand, société de gestion de patri- moine familial	25687	Polar Windows S.à r.l.	25720
Distribution S.à r.l.	25708	Riverland Holding S.à r.l.	25692
EBS Capital No. 1 S.A.	25715	SAS Institute S.à r.l.	25717
Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.	25724	Share Investments S.A.	25712
Faivinvest S.C.A.	25698	SHCO 16 S.à r.l.	25712
ICBS S.A.	25711	Socogesco International S.A.	25722
Inventive Telecom Partners Lëtzebuerg	25683	Stretch Packaging Systems Holdings S.à r.l.	25710
Investment Capital Partners SPF	25684	Stretch Packaging Systems S.à r.l.	25711
ITW Alpha Sàrl	25684	Stronghold S.A.	25705
ITW Delta Sàrl	25688	Taurus Euro Logistics Holding Sàrl	25713
ITW Epsilon Sàrl	25688	Tramuntana Financial Instruments S.à r.l.	25695
ITW Finance Europe S.A.	25695	United in Sports Parallel I S.C.S.	25682
ITW Gamma Sàrl	25696	Westfield Italian Holdings S.à r.l.	25720
J.P.C. S.A.	25698		
KI Energy S.à r.l.	25684		

Chambertin S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 28.747.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a lieu au Luxembourg le 20 septembre 2011

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide de rayer comme membre de conseil d'Administration:

- Madame Ana Maria Tutea, Juriste, résident professionnellement à 1 Rue Omar Bradley, L-1279 Luxembourg

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau membre de conseil d'Administration:

- M. Jean-Bernard ZEIMET, résidant professionnellement à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, en tant qu'Administrateur.

Les mandats de l'administrateur sont fixés jusqu'à l'assemblée générale qui tiendra en l'année 2014.

Extrait Conforme

Signature

Référence de publication: 2012011416/18.

(120012502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

United in Sports Parallel I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.455.

—
L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) AI International II LLC, une series limited liability company existante et régie selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social au 730 Fifth Avenue, 20th Floor, New York, NY 10019, USA (associé commanditaire), ici représentée par Monsieur Stéphane Morelle, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 15 décembre 2011;

2) Partners in Sports Limited, une limited liability company existante et régie selon le droit de l'Etat de Jersey et ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, Channel Islands JE4 9WG, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 97212 (associé commanditaire), ici représenté(e) par Monsieur Stéphane Morelle, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 23 décembre 2011; et

3) United in Sports Parallel I GP Limited, une limited liability company existante et régie selon le droit des Iles Vierges Britanniques et ayant un capital social de EUR 30,000 et son siège social au Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 1442186 (associé commandité), ici représenté(e) par Monsieur Stéphane Morelle, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 23 décembre 2011.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société en commandite simple «United in Sports Parallel I S.C.S.», ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138.455, constituée suivant acte notarié du 8 avril 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1372 du 4 juin 2008, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société «United in Sports Parallel I S.C.S.» et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer aux fonctions de liquidateur de la société:

United in Sports Parallel I GP Limited, préqualifiée

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Les associés accordent pleine et entière décharge à l'actuel gérant de ladite société, savoir l'associé commandité, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. MORELLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2012. Relation: EAC/2012/59. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009862/56.

(120010593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Crime Defense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 31, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 32.181.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CRIME DEFENSE, anciennement la société à responsabilité limitée SECURITE CIVILE.

Pour extrait conforme

Me Evelyne KORN

Le liquidateur

Référence de publication: 2012011419/15.

(120013117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

I.T.P. Lux, Inventive Telecom Partners Lëtzebuerg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.637.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2010:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre-Marie MALLET, demeurant 5, rue des Douves, F-57920 HOMBURG BUDANGE, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Monsieur Daniel GHEYSENS, demeurant 108, avenue Orban, B-1150 BRUXELLES.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012011425/15.

(120012437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

KI Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 422.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 janvier 2012

En date du 11 janvier 2012 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer M. Arkadiusz ZIELEZNY, né le 20 février 1973 à Rydułtowy, Pologne, demeurant professionnellement au 24/26 Ul. Krucza, PL - 00-526, Varsovie, Pologne, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Mme. Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2012011436/20.

(120012712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Investment Capital Partners SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 147.617.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 23 décembre 2011 que:

1. L'assemblée générale a décidé de clôturer les opérations de liquidation;
2. L'assemblée générale a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Les membres du conseil de gérance

Référence de publication: 2012011427/18.

(120012835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

ITW Alpha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 103.881.

—
En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011428/17.

(120012521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Noventum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 166.237.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf,

Den dreizehnten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Ist erschienen:

Herr Harald Paul HAU, Diplom-Betriebswirt, geboren in Trier (D), am 13. September 1962, wohnhaft in D-54138 Mertendorf, Hauptstrasse 23.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft umfasst anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter umfassen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist die IT Managementberatung und im Allgemeinen die Erbringung von Dienstleistungen im Umfeld der Informationstechnologie.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist berechtigt, bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, mit besagten Rechtspersonen zusammenzuarbeiten sowie Zweigniederlassungen zu errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, auszuüben.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet "Noventum S.à r.l.".

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundsanzig Euro (125 €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter, dem Komparenten Herrn Harald HAU, wohnhaft in D-54138 Mertendorf, Hauptstrasse 23, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 €) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs eines Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter umfasst, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung.

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2012.

Feststellung.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten.

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf neunhundertfünfzig Euro (950 €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung.

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6868 Wecker, Am Scheerleck, 7, festgesetzt.

2) Der alleinige Gesellschafter Herr Harald HAU, Diplom-Betriebswirt, geboren in Trier (D), am 13. September 1962, wohnhaft zu D-54138 Mertesdorf, Hauptstrasse 23, ernannt sich selbst auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Noventum S.à r.l..

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. HAU, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2012. Relation: GRE/2012/254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels - und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 16. Juli 2011.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012009728/151.

(120010643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Crismagand, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012216/11.

(120014590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

ITW Delta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.441.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011429/17.

(120012527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

ITW Epsilon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.448.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011430/17.

(120012530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

New Trans Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 163.716.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2012:

1. Acceptation de la démission de Monsieur FTATI Malek avec effet immédiat de ses fonctions de gérant technique de la société.

2. Nomination aux fonctions de gérant technique de Monsieur DE IUDICIBUS Fortunato, né le 25 décembre 1957 à Moyeuve-Grande (France) et domicilié au 2A rue des Acacias F-57300 Mondelange (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012011442/14.

(120012438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

PKP Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 123.145.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,
on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

Mr Eric LECLERC, employee, with professional address 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, with
registered office at 401 Jardin House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,
hereafter referred to as “the undersigned”,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 23 December 2011, which proxy, after being signed “ne varietur” by the
proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at
the same time with the registration authorities.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company “PKP HOLDING”, a “société anonyme”, established and having its registered office at 2 rue Carlo
Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number
123 145, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 22 December 2006, its publication was made in
the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the “Mémorial”) on 1 March 2007, number 279. The articles of
incorporation of the Company have never been amended since, (here after “the Company”).

II.- That the company’s capital amounts to thirty-one thousand euro (31’000.-EUR) divided into ten thousand (10’000)
shares with a par value of three euro and ten cents (3,10 EUR) per share.

III.- That the undersigned is the sole shareholder of said Company.

IV.- That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of
the Company with immediate effect.

V.- That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realised, received, or will take over all the assets of the Company;
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for;
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown.

VI.- That the undersigned grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company.

VII.- That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered offices of the Company.

VIII.- That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company’s shares.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the
proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into
French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname,
first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with Us notary, the present original
deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze,
le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Monsieur Eric LECLERC, employé, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg
agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«LWM CORPORATE SERVICES LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, avec siège
social à 401 Jardin House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «PKP HOLDING», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123 145, a été constituée suivant acte notarié dressé, le 22 décembre 2006 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 1^{er} mars 2007, numéro 279. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors, (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euro (31'000.-EUR) divisé en dix mille (10'000) actions d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (3,10 EUR) par action.

III.- Que le mandant déclare être l'unique actionnaire de la dite Société.

IV.- Que le mandat, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément qu'il procède à la dissolution de la Société avec effet immédiat

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que

- il a réalisé, reçu, ou prendra tout l'actif;
- tous le passif de la société envers les parties tierces a été réglé et ou provisionné;
- il est responsable de tous le passif de la société connu ou inconnu.

VI. - Que le mandant donne, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/241. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009769/92.

(120010847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Arens-Scheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 18, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 6.937.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

L'associé unique Monsieur Jean-Claude ARENS, maître pâtissier-chocolatier, né à Luxembourg, le 16 mai 1961, demeurant à 18, rue de la Paix, L-8020 Strassen,

de la société ARENS-SCHEER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 18, rue de la Paix, L-8020 Strassen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 6.937, constituée par acte sous seing privé en date du 8 février 1965, publié au Mémorial C numéro 20 du 5 mars 1965, («la Société»),

La société ARENS-SCHEER s.à r.l. a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3417 du 22 décembre 2011.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.45 heures sous la présidence de Mademoiselle Virgine PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne PASQUINI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

I.1 Approbation des rapports du liquidateur et du commissaire-vérificateur.

I.2. Clôture de la Liquidation et détermination de l'endroit où seront conservés les documents et livres de la société.

I.3 Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. 1965 24 00046

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à 18, rue de la Paix, L-8020 Strassen,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.50 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: ARENS, LAUER, PIERRU, PASQUINI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/613. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010050/57.

(120011546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Lux-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012012390/13.

(120014574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Acertis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 141.230.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012116/10.

(120014211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Riverland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.833.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RB Investments 1 Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at 135 Bishopsgate, EC2M 3UR, London, United Kingdom, registered with the Register of Commerce of England and Wales under number 06386390 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declares that it holds the entire share capital of Riverland Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue de J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.833, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg, on 26 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2478 dated 10 October 2008 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended the last time by a deed of Maître Paul Decker on 6 October 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2706 dated 6 November 2008.

The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To convert the Company's share capital of EUR 12,500 divided into 12,500 shares with a nominal value of EUR 1 each into GBP 10,460 divided into 10,460 shares with a nominal value of GBP 1 each based on the exchange rate per 20 December 2011 of EUR 1 being equal to GBP 0.83680 as available on the official site of the European Central Bank.

2. To increase the Company's share capital by an amount of GBP 2,540 so as to raise the Company's share capital from its current amount of GBP 10,460 divided into 10,460 shares with a nominal value of GBP 1 each, to an amount of GBP 13,000 divided into 13,000 shares with a nominal value of GBP 1 each.

3. To issue 2,540 shares with a nominal value of GBP 1 each.

4. To accept the subscription of 2,540 shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each by the Sole Shareholder and the full payment of these shares and a share premium in the amount of GBP 4,690.63 by corresponding incorporation into the share capital and into share premium of distributable reserves of the Company in the total amount of GBP 7,230.63 being equal to EUR 8,640.82 based on the exchange rate per 20 December 2011 of EUR 1 being equal to GBP 0.83680 as available on the official site of the European Central Bank.

5. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the preceding resolutions.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company's share capital of EUR 12,500 divided into 12,500 shares with a nominal value of EUR 1 each into GBP 10,460 divided into 10,460 shares with a nominal value of GBP 1 each based on the exchange rate per 20 December 2011 of EUR 1 being equal to GBP 0.83680 as available on the official site of the European Central Bank.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of GBP 2,540 so as to raise the Company's share capital from its current amount of GBP 10,460 divided into 10,460 shares with a nominal value of GBP 1 each, to an amount of GBP 13,000 divided into 13,000 shares with a nominal value of GBP 1 each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to issue 2,540 shares with a nominal value of GBP 1 each and to accept the subscription as set out below:

Subscription

There now appeared Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the 2,540 shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each and make full payment of these shares and a share premium in the amount of GBP 4,690.63 by corresponding incorporation into the share capital and share premium of distributable reserves of the Company in the total amount of GBP 7,230.63 being equal to EUR 8,640.82 based on the exchange rate per 20 December 2011 of EUR 1 being equal to GBP 0.83680 as available on the official site of the European Central Bank.

The Sole Shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the 2,540 newly issued shares and the share premium of GBP 4,690.63 have been entirely paid up by corresponding incorporation into the share capital and into share premium of distributable reserves of the Company in the total amount of GBP 7,230.63 being equal to EUR 8,640.82 based on the exchange rate per 20 December 2011 of EUR 1 being equal to GBP 0.83680 as available on the official site of the European Central Bank, proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company's, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at GBP 13,000.- divided into 13,000 shares, with a nominal value of GBP 1 each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RB Investments 1 Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Royaume-Unis, ayant son siège social à 135 Bishopsgate, EC2M 3UR, Londres, Royaume-Unis, enregistrée au Registre de Commerce d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 06386390 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare représenter l'intégralité du capital social de Riverland Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.833, constituée suivant acte passé par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2478 du 10 octobre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker en date du 6 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2706 en date du 6 novembre 2008.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion du capital social de la Société de EUR 12.500 représenté par 12.500 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1 chacune en GBP 10.460 représenté par 10.460 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune, sur base du taux de change du 20 décembre 2011 de EUR 1 étant égal à GBP 0,83680 comme disponible sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 2.540 pour le porter de son montant actuel de GBP 10.460 divisé en 10.460 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune, à un montant de GBP 13.000 divisé en 13.000 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune.

3. Emission de 2.540 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune.

4. Acceptation de la souscription de 2.540 parts sociales de la Société avec une valeur nominale de GBP 1 chacune par l'Associé Unique et le paiement intégral de ces parts sociales et d'une prime d'émission d'un montant de GBP 4.690,63 par incorporation correspondante en capital social et en prime d'émission des réserves distribuables de la Société d'un montant total de GBP 7,230.63, sur base du taux de change du 20 décembre 2011 de EUR 1 étant égal à GBP 0,83680 comme disponible sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne.

5. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

6. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de EUR 12.500 représenté par 12.500 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1 chacune en GBP 10.460 représenté par 10.460 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune, sur base du taux de change du 20 décembre 2011 de EUR 1 étant égal à GBP 0,83680 comme disponible sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 2.540 pour le porter de son montant actuel de GBP 10.460 divisé en 10.460 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune, à un montant de GBP 13.000 divisé en 13.000 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'émettre 2.540 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune et d'accepter la souscription comme suit ci-dessous.

Souscription

Ensuite comparait M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'un procuration sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à 2.540 parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 chacune et payer intégralement ces parts sociales et une prime d'émission d'un montant de GBP 4.690,63 par incorporation correspondante en capital social et en prime d'émission des réserves distribuables de la Société d'un montant total de GBP 7,230.63, sur base du taux de change du 20 décembre 2011 de EUR 1 étant égal à GBP 0,83680 comme disponible sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne.

L'Associé Unique, précité, représenté par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que les 2.540 parts sociales nouvellement émises ont été libérées intégralement et une prime d'émission d'un montant de GBP 4.690,63 a été intégralement payée par incorporation correspondante en capital social et en prime d'émission des réserves distribuables de la Société d'un montant total de GBP 7,230.63, sur base du taux de change du 20 décembre 2011 de EUR 1 étant égal à GBP 0,83680 comme disponible sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L' Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un montant de GBP 13.000,- représenté par 13.000 parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cents euros (1.100.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57966. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010472/171.

(120011335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Tramuntana Financial Instruments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 147.838.

EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance tenu en date du 5 janvier 2012 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes et sociétés suivantes a changé et est désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- TRAMUNTANA S.C.A. SICAR, Gérant et Président du Conseil de Gérance et associé: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Tramuntana Financial Instruments S.à r.l.

Représentée par: Matthijs BOGERS

Référence de publication: 2012011484/18.

(120012701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

ITW Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.654.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction d'administrateur de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011431/17.

(120012520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

ITW Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.447.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011432/17.

(120012535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pegnitz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 97.738.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré au 3, Rue Renert, L-2422 Luxembourg avec effet au 17 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011444/14.

(120012736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Airlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 159.459.

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. - La société à responsabilité limitée "AIRLUX S.à r.l.", avec siège social à L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1168 en date du 31 mai 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.459,

ici représentée par son gérant technique:

- Monsieur Amodio FUSCO, administrateur de société, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal, et par son gérant administratif:

Madame Vilma COMANDINI, sans état, demeurant à F-54190 Villerupt, 11, rue René Cassin, ici représentée par Monsieur Amodio FUSCO, prêté, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Villerupt, le 19 décembre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. - Monsieur Amodio FUSCO, prêté, agissant en son nom personnel.

3. - Madame Vilma COMANDINI, prédite, représentée comme il vient d'être dit, agissant en son nom personnel.

4. - La société à responsabilité limitée "HEIMDALL S.à.r.l.", avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.117, représentée par son gérant unique Monsieur Pierre BOUCARON, commerçant, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts sociales de la société "AIRLUX S.à r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Amodio FUSCO, prédit,	20 parts
- Madame Vilma COMANDINI, prédite,	80 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Par les présentes, Monsieur Amodio FUSCO, prénommé, déclare céder et transporter, dix (10) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la prédite société à la société "HEIMDALL S.à.r.l.", prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de mille deux cent cinquante euros (EUR 1250,-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la société cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Madame Vilma COMANDINI, prénommée, représentée comme il vient d'être dit, déclare céder et transporter, quarante (40) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la prédite société à la société "HEIMDALL S.à r.l.", prédite, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cinq mille euros (EUR 5000,-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la société cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "AIRLUX S.à r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "AIRLUX S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Amodio FUSCO, prédit,	10 parts
- Madame Vilma COMANDINI, prédite,	40 parts
- Heimdall S.à.r.l, prédite,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associé représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

De ce qui précède l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12500,- €) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérés comme suit:

1. Monsieur Amodio FUSCO, prédit,	10 parts
2. Madame Vilma COMANDINI, prédite,	40 parts
3. Heimdall S.à r.l, prédite,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- dans la fonction de gérant technique:

- Monsieur Pierre BOUCARON, prédit.

b) de confirmer dans la fonction de gérant technique:

- Monsieur Amodio FUSCO, prédit.

c) de confirmer dans la fonction de gérante administrative:

- Madame Vilma COMANDINI

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants technique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Pétange à Esch-sur-Alzette et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Le reste sans changement.)

L'adresse du siège est fixée à L-4051 Esch-sur-Alzette, 88, rue du Canal.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800,- EUROS).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fusco; Comandini, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17652. Reçu: soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010037/91.

(120011241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

J.P.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.058.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012011434/17.

(120012423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

**Faivinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Arckelle SA).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.603.

L'an deux mille onze, le sixième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ARCKELLE S.A.“, avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B 148.603, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederenvan en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2134 du 30 octobre 2009 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Georgina Bastos-Ribeiro, employée privée, demeurant professionnellement à 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Magali Salles, employée privée demeurant professionnellement à 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Georgina Bastos-Ribeiro, employée privée, demeurant professionnellement à 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1- Acceptation de la démission des administrateurs de la Société;

2- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société;

3- Modification de la forme de la Société pour la transformer d'une société anonyme en une société en commandite par actions et modification de la dénomination de la Société en "FAIVINVEST S.C.A.";

4- Conversion des actions suite au changement de la forme de la société et en conséquence désignation de l'associé commandité / Gérant de la Société;

6- Refonte totale des statuts de la Société;

9- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir quarante mille quatre cents quatorze (40.414) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant être dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter les démissions de Messieurs Claude Schmitz, Thierry Fleming et Guy Hornick en qualité d'administrateurs de la Société et de leur donner décharge de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat.

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la démission du commissaire aux comptes, la société AUDIEX S.A., et de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société décident de changer la forme de la Société afin qu'elle prenne désormais la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) et de modifier la dénomination sociale de la Société en "FAIVINVEST S.C.A.".

Par cette transformation de la société anonyme en société en commandite par actions, aucune nouvelle société n'est créée, la société en commandite par actions étant la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de la Société.

Les actionnaires de la Société ont décidé de convertir les actions numérotées de 1 à 6 en actions de commandité, dont le titulaire sera indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux de la Société, et les actions numérotées de 7 à 40.414 en actions de commanditaires.

Quatrième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé de désigner le propriétaire des actions numérotées 1 à 6, à savoir FAIVELEY, François, Georges, Louis, Alain, né le 26 avril 1951 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérant de la Société.

Cinquième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «FAIVINVEST» (la «Société») qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les porteurs d'Actions de Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de quatre millions quarante et un mille quatre cents euros (EUR 4.041.400,-) représenté par quarante mille quatre cent huit (40.408) Actions de Commanditaires et par six (6) Actions de Commandité, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Les Actions de Commandité seront détenues par FAIVELEY, François, Georges, Louis, Alain, né le 26 avril 1951 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'actionnaire commandité.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Les Actions de Commandité appartenant au Gérant ne peuvent être cédées qu'à un gérant remplaçant ou additionnel, responsable de manière illimitée.

Les Actions de Commanditaires peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, entre actionnaires. La cession d'Actions de Commanditaires à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire n'est autorisée que dans le cadre de la procédure exposée aux articles 9 et 10 ci-après. Cette limitation ne concerne cependant pas les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues.

Un transfert en contradiction avec les articles 8, 9 et 10 des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'Action de Commanditaires.

Art. 9. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses Actions Commanditaires doit en informer au préalable le Gérant par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Dans la période d'un (1) mois à compter de la réception par le Gérant de la demande d'agrément de cession par l'actionnaire cédant à un non actionnaire, le Gérant doit notifier au cédant sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indication de motifs. En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à

compter de la réception de la notification du refus, pour notifier au Gérant s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant n'y renonce pas, le Gérant est tenu, dans un délai de trente (30) jours de présenter un acquéreur potentiel des Actions de Commanditaires. Le cédant est alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de nombre et de prix de son offre initiale, sous réserve toutefois que le ou les tiers, choisis par le Gérant se soient portés acquéreurs de la totalité des Actions Commanditaires offertes.

Art. 10. Le prix payable pour l'acquisition des Actions Commanditaires à céder est déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert indépendant, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société, à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert devra évaluer le prix de cession des Actions Commanditaires sur base d'une cession par un vendeur de bonne foi à un acheteur de bonne foi sur un marché de pleine concurrence (sans prendre en compte l'incidence qu'aurait sur la valeur de l'Action Commanditaires le fait d'appartenir à une participation majoritaire ou minoritaire). Dès réception de cette évaluation, le Gérant informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours pour maintenir leurs offres de vente et d'achat. Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession devra respecter l'ensemble de la procédure décrite à l'article précédent. Dans le cas où le cédant maintiendrait son offre, les Actions Commanditaires sont attribués aux actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Les frais d'expertise sont supportés moitié par l'actionnaire cédant, moitié par le ou les actionnaire(s) acquéreur(s) au prorata du nombre d'Actions de Commanditaires pour lesquelles ils s'étaient portés acquéreurs. Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des Actions de Commanditaires proposées, les frais et honoraires d'expertise (1) restent à charge exclusive du cédant si celui-ci a retiré son offre de vente après l'évaluation d'expert ou (2) restent à charge exclusive du ou des candidat(s) cessionnaire(s) si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après évaluation d'expert et qu'ainsi aucune Action de Commanditaires n'a pu être vendue.

C. Gérance

Art. 11. La Société sera administrée par FAIVELEY, François, Georges, Louis, Alain, né le 26 avril 1951 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pré-qualifiée (dans cet acte le "Gérant").

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ré-élus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des

convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 15. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

En cas de démembrement de propriété d'une action, l'usufruitier exerce le droit de vote attaché à cette action, sans préjudice du droit du nu-propiétaire de participer aux assemblées et disposera du droit d'information prévu en cas de consultation écrite; Le droit à percevoir les dividendes distribués appartient à l'usufruitier; Les droits portant sur les réserves et les bénéfices non distribués appartiennent au(x) nu-propiétaire(s). Pour ce qui n'est pas réglé par le présent article, les droits respectifs des nus-propiétaires et usufruitiers sont réglés par les dispositions du code civil luxembourgeois applicables en la matière.

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois d'octobre à 9.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu de la commune du siège social indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 19. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris la résolution suivante:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2017:

- AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg;
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Gerdy ROOSE, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent.

Signé: G. BASTOS-RIBEIRO, M. SALLES, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55856. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009418/265.

(120010965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

CETP II TS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.289.999,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.054.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Luxembourg.

There appeared:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR a Luxembourg private limited liability company, qualifying as société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B.130 698,

hereby represented by Ms. Joanna Plichta, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on December 16, 2011

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "CETP II TS S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler of December 13, 2011, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seven million two hundred seventy-seven thousand four hundred ninety-nine Euro (EUR 7,277,499.-) to raise it from its present amount

of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seven million two hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 7,289,999.-) by creation and issue of seven million two hundred seventy-seven thousand four hundred ninety-nine (7,277,499) new shares of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

CETP II Participations S.à r.l. SICAR prenamed, represented as stated above, declared to subscribe for seven million two hundred seventy-seven thousand four hundred ninety-nine (7,277,499) new shares and fully pay them up in the nominal amount of seven million two hundred seventy-seven thousand four hundred ninety-nine Euro (EUR 7,277,499), by a contribution in cash in the same amount.

The aggregate amount of seven million two hundred seventy-seven thousand four hundred ninety-nine Euro (EUR 7,277,499.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at seven million two hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 7,289,999.-) represented by seven million two hundred eighty-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,289,999.-) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.) each.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change are estimated at four thousand two hundred euro (€ 4,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

- CETP II Participations S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée qualifiée de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.130 698;

ici représentée par Mademoiselle Joanna Plichta, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 16 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de “CETP II TS S.à r.l.” (la «Société») ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 13 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 7.277.499.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 7.289.999.-) par la création et l'émission de sept millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (7.277.499) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (7.277.499) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en valeur nominale pour un montant de sept millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 7.277.499,-), par un apport en numéraire du même montant.

Le montant de sept millions deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 7.277.499,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 7.289.999,-) représenté par sept millions deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.289.999) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cents euros (€ 4.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Plichta, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012008845/107.

(120010179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Stronghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.952.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of December,

Before us Maître Karine REUTER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SGG S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B and number 65.906 Centre, here represented by Ms Johanna TENEBAY, residing professionally in Luxembourg, acting as the sole shareholder of STRONGHOLD S.A.

a société anonyme, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 141.952.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations and resolutions of the general meeting:

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 11th of August, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 13th of October, 2008, numer 2.497, page 119.817.

The articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

The Company's subscribed share capital is currently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310) each.

The extraordinary general meeting is declared open by the chair, Johanna Tenebay

, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, who appoints as secretary Emeline Dubois

,residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch.
The general meeting appoints as scrutineer Salette Rocha
, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch.
I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

II. The shareholder present, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meetings, no convening notices were necessary.

IV. The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda and that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoints MERLIS S.à.r.l., having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered under section B and number 111.320 with the Registre de Commerce et des Sociétés, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 141 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10th August 1915 (the "Law").

He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Expenses

The expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.200.-EUR (one thousand two hundred euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written. The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil onze, le vingt-sept décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SGG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.906

ici représentée par Madame Johanna TENEBAY, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle est annexée aux présentes,

la dite partie comparante agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société
STRONGHOLD S.A.

une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 141.952,

La dite partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes ainsi que les résolutions prises par l'assemblée générale:

La société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 2008,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 octobre 2008, numéro 2.497, page 119.817, et n'ont pas été modifiés par la suite.

La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Johanna Tenebay, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, qui désigne comme secrétaire Emeline Dubois

, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Salette Rocha

, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Reste pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés et présents se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable. La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer MERLIS S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite sous la section B et le numéro 111.320 au Registre de Commerce et des Sociétés, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.200.-EUR (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TENEBAY, DUBOIS, ROCHA, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18160. Reçu douze euros 12,00.-€

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010497/156.

(120011415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.067.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012218/9.

(120014208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

AP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.536.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le vingt décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AP 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.536, constituée sous la dénomination NP 3 S.à r.l. suivant acte notarié en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2888 du 12 décembre 2007 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1426 du 23 juillet 2009.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2010.

La séance est ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à l'assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Il résulte de la liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), sont représentées à l'assemblée et que l'assemblée peut dès lors délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire unique déclarant par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

III. En date du 15 décembre 2011 s'est tenue une assemblée générale sous seing privé qui a nommé Strayer Finance Limited en tant que commissaire à la liquidation.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport de Strayer Finance Limited (nommé commissaire à la liquidation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 15 décembre 2011 (le Commissaire à la Liquidation)) sur la bonne exécution par Sovin Services Corporation (nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 21 décembre 2010 (le Liquidateur)) de ses fonctions et activités en relation avec la liquidation volontaire de la Société décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 21 décembre 2010.

2. Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

3. Décision de clôturer la liquidation de la Société.

4. Décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

5. Divers.

V. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance et accepte le rapport du Commissaire à la Liquidation sur la bonne exécution par le Liquidateur de ses fonctions et activités dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 21 décembre 2010.

Une copie dudit rapport restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

Après confirmation de l'approbation du rapport du Liquidateur et des comptes de liquidation soumis à l'assemblée, l'assemblée décide d'accorder décharge au Commissaire à la Liquidation et au Liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver tout paiement anticipé fait par le Liquidateur aux actionnaires de la Société.

Après avoir pris en compte le fait que les dettes existantes de la Société ont toutes été payées ou fait l'objet d'une renonciation sous condition de clôture de la liquidation, ou que les provisions nécessaires ont été faites par le Liquidateur en vue de l'apurement de dettes de la Société qui deviendront exigibles après le clôture de la liquidation, et qu'il ne restera pas de boni de liquidation après distribution des actifs de la Société aux actionnaires de la Société par ou pour le compte du Liquidateur, l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans, à partir de la date de publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la Société sis au 25c, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. LAC/2012/ 1216. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010048/78.

(120011399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Parlay Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 61.785.

—
EXTRAIT

Veillez être informé que le siège social de Audex S.à r.l., commissaire aux comptes, a changée et est:
23, Boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Matthijs Bogers

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012011445/14.

(120012704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Agil S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.463.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012119/10.

(120014486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Petrusse Securities International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 27.518.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PE-TRUSSE SECURITES INTERNATIONAL.

Pour extrait conforme

Me Evelyne KORN

Le liquidateur

Référence de publication: 2012011446/15.

(120013118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Stretch Packaging Systems Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.949.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland, Felix L Rodriguez et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011452/17.

(120012551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Stretch Packaging Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.115.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland, Felix L. Rodriguez et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011453/17.

(120012567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

ICBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.128.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundelf, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

IMPAQ S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 148092, mit dem Gesellschaftssitz in Route de Trèves 6, L-2633 Senningerberg,

hier vertreten durch Dame Anne LAUER, Notarschreiberin, beruflich wohnhaft in L-2740 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 20. Dezember 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt und mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft "ICBS S.A." ist, mit Sitz in Route de Trèves 6, L-2633 Senningerberg gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. September 2009 und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 2. Oktober 2009, unter der Nummer 1922 veröffentlicht, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer 148128,

dass das Gesellschaftskapital aktuell 2.950.000.-EUR (zwei Millionen neunhundert fünfzigtausend Euro) beträgt und eingeteilt ist in 2.950.000 (zwei Millionen neunhundert fünfzigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je 1.-EUR (einem Euro), zu zweiundneunzig Komma einundsiebzig Prozent (92,71%), was einer Kapitaleinzahlung von zwei Millionen siebenhundertfünfunddreißigtausend Euro (2.735.000,00.- €) entspricht, eingezahlt ist;

dass die Komparentin Eigentümerin sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals geworden ist und das gesamte Gesellschaftskapital innehält und die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, und sie gegenwärtig die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;

Die Komparentin erklärte alsdann, in ihrer Eigenschaft als Rechtsnachfolgerin der Gesellschaft, in voller Kenntnis der Satzung und vorstehender Bilanz, sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu vereinnahmen, und sich zu verpflichten sämtliche ausstehenden Schulden der Gesellschaft, ob gegenwärtig bekannt oder unbekannt, selbstschuldnerisch zu übernehmen,

dass die Gesellschaft „ICBS S.A.“ folglich mit Wirkung zum 30. Dezember 2011 als liquidiert zu betrachten ist,

dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Prüfungskommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt wird,

dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren am Sitz der IMPAQ HOLDING A.G., Aktiengesellschaft, in CH-8066 Zürich, Flurstraße 32 (SCHWEIZ), verwahrt bleiben; und das Anteilsregister entwertet wurde.

Die Komparentin wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den vormalig alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 900.- UR.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: A. LAUER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/627. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010252/56.

(120011339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Share Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 124.313.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 13 janvier 2012, que M. Jan VANDEN ABEELE a été révoqué de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 décembre 2011, et que, Mme Veerle S.A.M. VANHAUTER, née le 4 octobre 1962 à Gent (Belgique) et résidant à 27, Route du Château L'Evêque, CH-1254 Jussy, Suisse, a été nommée nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011476/17.

(120013071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

SHCO 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.694.

Par la présente, nous informons de notre démission de notre mandat de gérant dans la société SHCO 16 S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 694, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2012.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012011477/14.

(120012775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Taurus Euro Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.954.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 160954, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 11 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1801 of August 8, 2011. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 June 2011, published in the Mémorial number 2352 of 3 October 2011.

The meeting was presided by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Carla Alves Silva, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 90,000 through the issuance of 900 shares, having a par value of EUR 100 each, to Taurus LLC.

2. Restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company which shall read as follows: "The share capital of the Company is set at EUR 140,000 represented by 1,400 shares having a par value of EUR 100 each.

3. Miscellaneous.

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of ninety thousand euro (EUR 90,000) so as to raise it from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) up to an amount of one hundred and forty thousand euro (EUR 140,000) through the issuance of nine hundred (900) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The meeting accepts the subscription of all the nine hundred (900) new shares by Taurus Investment Holdings, LLC, a limited liability company having its registered office at 22 Batterymarch Street, Boston, Massachusetts 02199, United States of America.

Then Taurus Investment Holdings LLC, prenamed, here represented by Mrs. Carla Alves Silva, prenamed,

by virtue of one of the aforesaid proxies, declares to subscribe to all the nine hundred (900) new shares and to pay them up by way of a contribution in cash of a total amount of ninety thousand euro (EUR 90,000.-) fully allocated to the share capital of the Company. Such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The meeting authorizes any manager of the Company, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred and forty thousand euro (EUR 140,000) represented by one thousand four hundred (1,400) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,400.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, (la "Société"), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160954, constituée par acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1801 du 8 août 2011 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial numéro 2352 du 3 octobre 2011.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Carla Alves Silva, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société déclarent qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 90.000 par l'émission de 900 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune à Taurus LLC.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la Société est fixé à EUR 140.000 représenté par 1.400 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune.

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) par l'émission de neuf cents (900) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune.

L'assemblée accepte la souscription de toutes les neuf cents (900) nouvelles parts sociales par Taurus Investment Holdings, LLC, une société ayant son siège social au 22 Batterymarch Street, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique.

Ensuite Taurus Investment Holdings, LLC, prédésignée ici représentée par Madame Carla Alves Silva, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux neuf cents (900) parts sociales nouvelles et les libérer par un apport en espèces d'un montant total de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000) entièrement alloué au capital social de la Société. Cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'autoriser chaque gérant de la Société, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quarante mille euros (EUR 140.000), représentés par mille quatre cents (1.400) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.400,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALVES SILVA, R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56353. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009843/129.

(120010536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

EBS Capital No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.082.

In the year two thousand eleven,
on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company "EBS Capital No.1 S.A." a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 28 June 2005 pursuant to a notarial deed and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 802 of 12 August 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 109082.

The Articles of Associations of the company have been amended for the last time on 24 June 2011 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2450 of 12 October 2011.

The meeting is opened and presided over by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Sonia BOULARD, employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. - Decision to put the company into liquidation.
2. - Appointment of BDO Tax & Accounting, as liquidator and determination of its powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 750.000 (seven hundred fifty thousand) Class A shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

BDO Tax & Accounting, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it may be required.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mil onze,

le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "EBS Capital No. 1 S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 28 juin 2005 aux termes d'un acte notarié et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 802 du 12 août 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 109082.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 24 juin 2011 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2450 du 12 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. - Nomination de BDO Tax & Accounting, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 750.000 (sept cent cinquante mille) Actions de catégorie A, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, C. GRUNDHEBER, S. BOULARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation. EAC/2012/245. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012010181/123.

(120011236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

SAS Institute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.390.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAS Institute A/S, a company formed and registered under the laws of Denmark, under registration number 75 16 35 17, with its offices at Købmagergade 9A, DK-1150 Copenhagen K, Denmark (the "Sole Shareholder").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "SAS Institute S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 204, Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on 2 August

2000, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Memorial”) number 59 on 27 January 2001, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 77.390 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Sur-Attert, on 17 August 2005, published in the Memorial on 5 January 2006 number 27.

II.- That the 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 250 (two hundred fifty Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment to article 5 of the articles of incorporation of the Company;
3. Amendment to article 15 of the articles of incorporation of the Company; and
4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder having considered the above agenda, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as follows:

“ **Art. 5.** The capital of the company is fixed at two hundred fifty thousand Euros (EUR 250,000) divided into one thousand (1,000) shares of two hundred fifty Euros (EUR 250) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as follows:

“ **Art 15.** Each year, five percent (5%) of the net profit of the company shall be placed into a legal reserve account until it equals ten percent (10%) of the capital of the company.

The general meeting of the associates at the majority vote determined by the Companies Law of 10 August 1915 or the sole associate (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the associate(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, the general meeting of associates of the company, or the sole associate (as the case may be) upon proposal of the managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Companies Law of 10 August 1915 or the Articles.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-)

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAS Institute A/S, une société formée et enregistrée selon les lois du Danemark, sous le numéro d'enregistrement 75 16 35 17, avec son siège social sis à Købmagergade 9A, DK1150 Copenhagen K, Denmark (l'«Associé Unique»).

Ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «SAS Institute S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 204, Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié reçu par Maître Reginald Neuman, notaire résident à Luxembourg, du 2 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 59 du 27 janvier 2001, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77.390 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, du 17 août 2005, publié au Mémorial le 5 janvier 2006 numéro 27.

II.- Que les 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 250 EUR (deux cent cinquante Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 15 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique étant suffisamment informé de l'ordre du jour et considérant avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000) divisé en mille (1.000) parts sociales de deux cent cinquante Euros (EUR 250) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 15.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à/aux associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou transférés à une réserve spéciale.

Nonobstant les dispositions du paragraphe précédent, l'assemblée générale des associés de la société, ou de l'associé unique (selon le cas), sur proposition des gérants ou du gérant unique (selon le cas), peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un état comptable préparé par les gérants ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices

reportés et des réserves distribuables, diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ou les statuts.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la partie comparante, laquelle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17148. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009814/144.

(120010535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Westfield Italian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.892.

—
EXTRAIT

M. Christophe Munsch ayant démissionné, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Peter Kenneth Allen,

Mme. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur,

M. Simon Barnes.

L'adresse de la Société a changé et sis désormais au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012011488/18.

(120012481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Polar Windows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.176.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

RMCF Windows, LLC, a limited liability company established and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 6180287 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on December 5, 2011, which proxy, after having been initialled *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Polar Windows S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135176 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 304 of February 6, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, of October 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 764 of April 8, 2009.

II. The Company's share capital is set at forty-nine thousand Euro (EUR 49,000.-) represented by one thousand nine hundred and sixty (1,960) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred at their net book value to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

RMCF WINDOWS, LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Polar Windows S.à r.l.", ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135176 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 février 2008, numéro 304. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, susnommé,

reçu en date du 16 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 2009, numéro 764.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf mille Euro (EUR 49.000,-) représenté par mille neuf cent soixante (1.960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

VI. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à la valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16985. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009754/105.

(120010504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Socogesco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.906.

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Socogesco International S.A., avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

constituée suivant acte notarié reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 27 août 1993, acte publié au Mémorial C numéro 402 du 25 juillet 1997,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.906

au capital social de un million trois cent mille francs belges (1.300.000.-BEF), divisé en mille trois cents (1.300) actions.

L'assemblée est ouverte à 10:15 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Schmit demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme ADAM demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas RENTZ, demeurant professionnellement à Luxembourg, tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

A. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, la procuration de l'actionnaire représenté, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

B. Qu'il résulte de ladite liste de présence que le capital social d'un million trois cent mille francs belges (1.300.000.- BEF), divisé en mille trois cents (1.300) actions, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

C. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1. - Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2.

2. - Démission des administrateurs actuels et de l'administrateur-délégué et nomination de Monsieur Michel THIBAL, Monsieur Sébastien THIBAL et Monsieur Jean-Pierre THIBAL comme nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans.

3. - Nomination de Monsieur Michel THIBAL comme administrateur-délégué, pour une durée de 6 ans.

4. Nomination de B.S. Consulting S.A. comme commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de L-8041 Strassen, 80, rue des Romains à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue et modification du premier alinéa de l'article 2 comme suit:

"Le siège social de la société est établie à Luxembourg-Ville".

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer les anciens administrateurs et nomme comme nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans les personnes suivantes:

Monsieur Michel THIBAL avec adresse professionnelle à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare,

Monsieur Sébastien THIBAL avec adresse professionnelle à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare

Monsieur Jean-Pierre THIBAL avec adresse professionnelle à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer l'ancien administrateur-délégué et nomme comme nouveau administrateur-délégué pour une durée de 6 ans la personne suivante:

Monsieur Michel THIBAL avec adresse professionnelle à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer l'ancien commissaire aux comptes et nomme comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans la personne suivante:

B.S. Consulting S.A., une société anonyme inscrite au RCS comme suit B 45.486 et avec adresse au L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmit, Adam, Rentz, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57962. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010526/75.

(120011211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**Parthena Reys Private Equity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Parthena Reys Private Equity Holding S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012012445/13.

(120014496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.762.415,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.466.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Eschs-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.463 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Memorial C") number 254 dated 8 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.466 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 22 July 2011, published in the Memorial C, dated 30 November 2011 number 2932.

II.- That the 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 6,083,437 (six million eighty-three thousand four hundred thirty-seven Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight Euros) to EUR 16,762,415 (sixteen million seven hundred sixty-two thousand four hundred fifteen Euros) by the issuance of 6,083,437 (six million eighty-three thousand four hundred thirty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 54,750,933 (fifty-four million seven hundred fifty thousand nine hundred thirty-three Euros) out of which EUR 608,344 (six hundred and eight thousand three hundred forty-four Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,083,437 (six million eighty-three thousand four hundred thirty-seven Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 10,678,978 (ten million six hundred seventy-eight thousand nine hundred seventy-eight Euros) to EUR 16,762,415 (sixteen million seven hundred sixty two thousand four hundred fifteen Euros) by the issuance of 6,083,437 (six million eighty-three thousand four hundred thirty-seven) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 54,750,933 (fifty-four million seven hundred fifty thousand nine hundred thirty-three Euros) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which EUR 608,344 (six hundred and eight thousand three hundred forty-four Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder, in an aggregate amount of EUR 60,834,370 (sixty million eight hundred thirty-four thousand three hundred seventy Euros) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 60,834,370 (sixty million eight hundred thirty-four thousand three hundred seventy Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 51-53 Great Marlborough Street, London W1F 7JT, United Kingdom;

d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 16,762,415 (sixteen million seven hundred sixty-two thousand four hundred fifteen) shares.

The notary acts that the 16,762,415 (sixteen million seven hundred sixty-two thousand four hundred fifteen) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 16,762,415 (sixteen million seven hundred sixty-two thousand four hundred fifteen Euros), represented by 16,762,415 (sixteen million fifty three thousand nine hundred seventy eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à, Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 43, boulevard du prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 du 9 février 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.463 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé en date 9 décembre 2010 par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 254 du 8 février 2011, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.466 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Francis Kessler, soussigné, le 22 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 novembre 2011 numéro 2932.

II.- Que les 10.678.978 (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 6.083.437 EUR (six millions quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-sept Euros) afin de le porter de son montant actuel de 10.678.978 EUR (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit Euros) à 16.762.415 EUR (seize millions sept cent soixante-deux mille quatre cent quinze Euros) par l'émission de 6.083.437 (six millions quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 54.750.933 EUR (cinquante-quatre millions sept cent cinquante mille neuf cent trente-trois Euros), dont un montant de 608.344 EUR (six cent huit mille trois cent quarante-quatre Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3. Souscription et libération par Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article six des statuts de la société afin de refléter de telles parts sociales; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 6.083.437 EUR (six millions quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-sept Euros) afin de porter son montant actuel de 10.678.978 EUR (dix millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit Euros) à 16.762.415 EUR (seize millions sept cent soixante-deux mille quatre cent quinze Euros) par l'émission de 6.083.437 (six millions quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 54.750.933 EUR (cinquante-quatre millions sept cent cinquante mille neuf cent trente-trois Euros) (la «Prime d'émission») dont un montant de 608.344 EUR (six cent huit mille trois cent quarante-quatre Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, pour un montant total de 60.834.370 EUR (soixante millions huit cent trente-quatre mille trois cent soixante-dix Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par les Apporteurs des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 60.834.370 EUR (soixante millions huit cent trente-quatre mille trois cent soixante-dix Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Ici interviennent:

a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Clifornia 94065, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à 51-53 Great Marlborough Street, London W1F 7JT, Royaume-Uni;

d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg; et

e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 16.762.415 (seize millions sept cent soixante-deux mille quatre cent quinze) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 16.762.415 (seize millions sept cent soixante-deux mille quatre cent quinze) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 16.762.415 EUR (seize millions sept cent soixante-deux mille quatre cent quinze Euros), représenté par 16.762.415 seize millions sept cent soixante-deux mille quatre cent quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000.).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009523/251.

(120010379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.